



# AVIS OFFICIEL

## PILIERS PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Y:\ST\ED Enquetes\Enquetes 2019\enquetes 010319.doc

## Enquêtes Publiques

**La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :**

- La Fondation Ste-Thérèse, pour l'abatage d'arbres et la restitution de cet espace en vigne à Noës, sur la parcelle No 13376, plans Nos 122 et 123 (zone d'intérêt général A) coordonnées 605'230/125'430.
- Novelis Switzerland SA, pour la pose ainsi que le remplacement d'enseignes à Sous-Géronde (route des Laminoirs) sur les parcelles Nos 9400, 9387 et (9206), plans Nos 21 et 23 (zone industrielle) coordonnées 606'775/125'690 et 607'600/125'750.

**Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés au secrétariat des Services Techniques à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.**

## ADMINISTRATION COMMUNALE

		Visa
Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	DF
Date début de la publication	01.03.2019	
Date fin de la publication	01.04.2019	



## AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Y:\CH\Modèles\Chancellerie\Piliers publics modèle.doc

### Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Aymane Bouhlal**, domicilié à Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un établissement public au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : No. 2950 – Rue Beausite 2 - Sierre  
Enseigne : **Fresh Tacos**  
Prestations : Mets et boissons à consommer sur place et à l'emporter. Livraison à domicile  
Heures d'ouverture et de fermeture : Du lundi au jeudi de 10h00 à 23h00.  
Vendredi et samedi de 10h00 à 01h00  
Dimanche de 10h00 à 00h00  
Jours fériés : ouvert  
Début de l'activité : 2 avril 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2019.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Police	
Date début de la publication	01.03.2019	
Date fin de la publication	01.04.2019	



## AVIS OFFICIEL

PILIERES PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 1<sup>er</sup> mars 2018

### Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Vladimir Granziero**, domicilié à 3960 Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un café-bar & petite restauration au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : 8011 – Rue de Borzuat 58 – 3960 Sierre  
Enseigne : **Café du Nord**  
Prestations : Café-bar & petite restauration  
Heures d'ouverture et de fermeture : Du lundi au jeudi de 08h00 – 23h00  
Vendredi de 08h00 – 24h00  
Samedi de 09h00 – 14h00  
Dimanche et jours fériés fermé  
Début de l'activité : 2 avril 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 31 mars 2019.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Police municipale	
Date début de la publication	01.03.2019	
Date fin de la publication	31.03.2019	